

Le premier conseil interministériel de l'Outre-mer

LES CHIFFRES

- **137** : c'est le nombre de mesures comprises dans le plan de modernisation des Outre-mer.
- **50%** : c'est le montant de la défiscalisation en faveur des prises de participation dans les PME locales, dans les secteurs prévus dans la LODEOM.
- **100 000** : c'est le nombre de participants aux Etats généraux de l'Outre-mer.

L'ESSENTIEL

- Vendredi 6 novembre, après avoir présidé le premier Conseil interministériel de l'Outre-mer, le Président de la République a annoncé un vaste plan de modernisation des Outre-mer.
- **Composé de 137 mesures, ce plan est l'aboutissement des Etats généraux de l'Outre-mer lancés par Nicolas SARKOZY le 19 février dernier** suite à la crise qui a frappé les départements d'Outre-mer.
- Répondant aux demandes exprimées par les Ultramarins lors de cette consultation sans précédent, **les décisions du premier Conseil interministériel de l'Outre-mer s'articulent autour de 5 grands axes** :
 - Favoriser la concurrence pour faire baisser les prix ;
 - Faciliter le développement économique endogène ;
 - Rénover les relations entre la métropole et ses Outre-mer ;
 - Développer les responsabilités locales ;
 - Renforcer l'égalité des chances.
- Ce plan global, qui s'adresse à l'ensemble des habitants de l'Outre-mer mais aussi aux Ultramarins vivant en métropole, est un **tournant majeur qui tisse de nouveaux liens entre la métropole et les Outre-mer.**

POURQUOI UN CONSEIL INTERMINISTÉRIEL DE L'OUTRE-MER ?

- En février dernier, les quatre départements d'Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Réunion, Guyane) ont été frappés par une **crise profonde à la fois économique, sociale et politique**. Pour répondre à l'urgence des revendications exprimées, des réponses immédiates ont été apportées. **Mais cette crise nécessitait aussi des réponses de long terme : c'est tout un modèle de société qu'il fallait repenser.**
- C'est pourquoi, **le Président de la République a lancé le 19 février dernier les Etats généraux de l'Outre-mer** avec un objectif clair : trouver, avec les Ultramarins, des solutions pour construire le changement. Cette consultation historique, qui s'est tenue dans l'ensemble des territoires d'Outre-mer mais aussi en métropole, a rassemblé **plus de 100 000 participants**, à la fois les acteurs sociaux, économiques et politiques mais aussi de simples citoyens.
- Ces Etats généraux de l'Outre-mer, restitués le 1^{er} octobre dernier, ont exprimé de nombreuses propositions concrètes pour améliorer la vie des Ultramarins et ont marqué une réelle volonté de changement. **C'est pour y répondre que le Président de la République a annoncé un plan ambitieux de modernisation des Outre-mer** qui sera porté par Marie-Luce PENCHARD, nommée Ministre de l'Outre-mer auprès de Brice HORTEFEUX.

QUELLES MESURES POUR UNE VIE MOINS CHÈRE EN OUTRE-MER ?

- L'insularité et l'é étroitesse du marché dans les territoires d'Outre-mer génèrent un manque de concurrence et des prix élevés. En clair, **la vie en Outre-mer est plus chère qu'en métropole**. Pour y remédier le Président de la République a annoncé des mesures fortes pour renforcer le droit de la concurrence dans chacun des territoires d'Outre-mer.
- Tout d'abord, le seuil à partir duquel les entreprises doivent signaler à l'Etat une opération de concentration sera abaissé pour lutter contre la constitution de monopoles.
- Ensuite, **un « Groupement d'Intervention Régional de la concurrence » sera créé**. Il réunira, dans une même équipe, tous les services de l'Etat qui ont à connaître de la situation des entreprises. L'objectif est simple : **renforcer notre capacité à identifier et à combattre les abus de position dominante.**
- Désormais, **les observatoires des prix seront présidés par des personnalités indépendantes qui pourront saisir directement l'Autorité de la concurrence** lorsque des écarts de prix importants seront constatés entre la métropole et le territoire d'Outre-mer concerné. Nous devons parvenir à une **transparence totale dans la formation des prix.**

COMMENT FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CES TERRITOIRES ?

- L'Etat sera aux côtés des territoires d'Outre-mer pour leur donner les moyens de valoriser leurs atouts et soutenir un mouvement de développement endogène. Afin d'accompagner cette dynamique, **des « Commissaires au développement endogène » seront créés pour les Antilles, la Guyane et l'Océan indien (Réunion et Mayotte)**. Ils seront chargés de développer les relations commerciales entre le territoire concerné et les territoires limitrophes ou environnants (ex : la Guyane avec le Guyana, le Suriname et le Brésil).

- Favoriser le développement endogène des territoires d'Outre-mer, cela passe aussi par **la mise en place d'un « Small Business Act » ultramarin pour soutenir le développement des PME en Outre-mer**. Concrètement, un fonds de garantie facilitant le financement de leur trésorerie sera créé, toutes les prises de participation dans le capital des PME locales seront défiscalisées à 50% (sous réserve qu'il s'agisse de secteurs prévus dans la LODEOM) et l'Etat maintiendra, pour 5 années supplémentaires, l'avance de 20% sur les marchés publics qu'il accorde.
- **Un dispositif spécifique sera mis en place pour soutenir l'industrie hôtelière** aux Antilles qui a été fortement touchée par les crises sociales de début d'année. Parce qu'il est urgent de relancer le tourisme aux Antilles, Nicolas SARKOZY a annoncé une mesure exceptionnelle : un **moratoire sur les dettes sociales patronales pendant un an**, sans majorations, ni pénalités.
- Le développement endogène, cela signifie aussi que les Outre-mer doivent pouvoir vivre de ce qu'ils produisent plutôt que d'importer des produits coûteux. C'est pourquoi, **un grand plan en faveur de la diversification de l'agriculture Outre-mer va être lancé**.
 - L'Etat va **créer un Institut technique agricole sur chaque territoire**, qui sera chargé d'accompagner les agriculteurs qui souhaitent s'engager dans la diversification.
 - Pour soutenir tous ceux qui s'engageront sur cette voie, **l'Etat va abonder, à hauteur de 40 M€ par an, les aides structurelles européennes (POSEIDOM)** en fléchant ces crédits supplémentaires sur la diversification animale et végétale.
 - Le regroupement de producteurs sera favorisé pour **développer des filières organisées et puissantes**, capables de dialoguer d'égal à égal avec les distributeurs.

NE FAUT-IL PAS AUSSI REVOIR LES RAPPORTS SOCIAUX ?

- Absolument ! Il ne pourra pas y avoir de développement endogène sans des rapports sociaux apaisés et sans la reconnaissance de la légitimité des interlocuteurs. C'est pourquoi **le Président de la République va saisir dans les prochains jours les partenaires sociaux nationaux** de projets de modification du Code du travail pour **reconnaitre les syndicats locaux qui font le plus de voix lors des élections professionnelles**. Il s'agit de faire évoluer le système actuel qui veut que les organisations bien que localement majoritaires ne puissent pas négocier d'accord en raison des règles nationales.
- Et pour développer le dialogue à l'intérieur des très petites entreprises, nombreuses en Outre-mer, une instance sera créée. Elle permettra aux partenaires sociaux d'évoquer tous les sujets des conditions de travail au niveau du département.

REFONDER LA RELATION ENTRE LA MÉTROPOLE ET L'OUTRE-MER N'EST-IL PAS ESSENTIEL ?

- Les Etats généraux de l'Outre-mer constituent un tournant majeur dans les rapports entre l'Outre-mer et la métropole. Ce tournant, il passe tout d'abord par **une nouvelle approche de notre politique étrangère régionale**.
 - En effet, **les collectivités régionales pourront désormais participer aux négociations internationales** qui les concernent et même représenter la France, sur la base d'un mandat, dans les organismes de coopération régionale de leur zone géographique. Et ça c'est une première !
 - **La représentation permanente de la France à Bruxelles sera dotée d'un pôle en charge de l'Outre-mer** pour faciliter les relations avec les institutions européennes, souvent difficiles d'accès.
- Ce tournant historique, il doit également passer par **un nouveau regard de la métropole vers l'Outre-mer et réciproquement**. Pour cela, 2011 sera en métropole l'année des Outre-mer, une agence nationale de promotion des cultures de l'Outre-mer sera créée et France Ô sera diffusée dès 2010 sur l'ensemble du territoire.

QUID DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ?

- Pour **faire en sorte que l'égalité des chances devienne une réalité et plus seulement un slogan**, le Président de la République a annoncé de nombreuses mesures ambitieuses dans différents domaines, notamment :
 - **Créer un « vivier ultramarin »** qui permettra, à chaque fois qu'un poste se libère Outre-mer de proposer au moins un candidat ultramarin s'il a les compétences. L'objectif : favoriser l'affectation des Ultramarins en Outre-mer lorsqu'ils sont à compétences égales avec des « non Ultramarins ».
 - **Favoriser la maîtrise des savoirs fondamentaux** grâce à un plan volontaire de lutte contre l'illettrisme.
 - **Créer une Université à rayonnement international dans chaque zone géographique** et créer un cursus complet d'études de médecine aux Antilles et une unité de formation et de recherche à La Réunion.
 - **Débloquer l'accès au logement social** : l'Etat pourra céder à titre gratuit ses terrains, à chaque fois que ce sera possible, pour y construire des logements sociaux.

Luc CHATEL

Retrouvez l'ensemble des Clés actu sur le site : www.porte-parole.gouv.fr